

## Sainte-Mère-Église. Précarité énergétique

# Il est encore temps de déposer des dossiers

Dans le cadre du Programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique de trois ans, le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires tenait jeudi une permanence à la maison communautaire. Gilles Etasse précise le cadre de l'intervention du CDHAT : « **Nous avons une mission gratuite de conseils et d'accompagnement dans l'élaboration des dossiers des propriétaires et parfois des locataires, qui souhaitent améliorer les performances énergétiques de leur habitation principale ou de logements locatifs.** »

Un certain nombre de conditions sont requises pour prétendre aux aides accordées. « **L'aide est subordonnée à une amélioration notable de 35 % pour les logements locatifs et de 25 % pour les habitations principales. Nous commençons par faire un diagnostic thermique pour évaluer ce gain.** »

Les travaux éligibles à l'aide concernent l'isolation en géné-



Gilles Etasse est chargé de l'opération Précarité énergétique.

ral, ainsi que le remplacement d'appareils de chauffage aux performances insuffisantes. « **Prévoir le seul remplacement des fenêtres ne suffira pas : cela entraînera un gain de 7 à 10 %, insuffisant pour entrer dans les critères. Il faudra un bouquet de travaux.** »

L'opération précarité énergétique court jusqu'en 2017, mais les volontaires doivent se manifester au plus vite. « **Nous avons un nombre plafond de**

**dossiers dans chacune des trois zones départementales et il reste une dizaine de places pour la zone nord de Sainte-Mère.** »

Il précise que les travaux doivent être effectués par des professionnels et qu'ils ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier. Pour tout renseignement, contacter le CDHAT de Cherbourg (57, rue François-la-Vieille, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, Tél. 02 33 01 72 78).